

UNE APPROCHE DU PAYSAGE URBAIN DE PLEAUX AU XVII^{ème} SIECLE

" Au lieu de Laval lez la ville de Pleaux et maison de sire Anthoine Leconnet et Catherine Laval, mariés, le vingt cinquième jour du mois de janvier, après midy, l'an mil six cens cinquante six, ont esté personnellement établis ledit Leconnet(...) et Jean et Géraud Manhac, père et fils, maitres massons du lieu de saint Cirgue en Limousin ... " ²⁵.

Dans le protocole initial de ce prix-fait, maître Delalo, notaire royal, situe Laval près de la "ville" de Pleaux. Aujourd'hui, on parle d'un bourg mais, pour les hommes du XVII^{ème} siècle il s'agit bien d'une ville. Sa démographie, ses fonctions, son rayonnement d'autrefois en

présentent les caractères essentiels²⁶.



La maison Maley (place de Pleaux)

La structure urbaine ancienne se lit sur le plan cadastral. On peut, globalement, distinguer trois espaces. L'un, globalement circulaire, englobe l'église qui est toutefois excentrée vers l'est. Ce quartier s'ouvre sur un espace dégagé mais fermé correspondant aujourd'hui à la place G. Pompidou. Celle-ci est reliée à un dernier espace ouvert, la place d'Empeyssine, par une rue rectiligne,

la rue d'Empeyssine.

L'église fortifiée, les maisons flanquées de tours (les "châteaux" de Pleaux), quelques portes et fenêtres ouvragées, des vestiges d'éléments architecturaux militaires témoignent du paysage urbain ancien, bien flou aujourd'hui. Est aussi imprécise, voire délicate, la situation dans le temps de ces vestiges par la seule observation de l'architecture²⁷.

Toutefois, des documents d'archives peuvent éclairer la connaissance de ce paysage urbain historique et sa chronologie. Voici un prix-fait pour la construction d'une maison encore visible sur la place G. Pompidou²⁸.

²⁵ Archives départementales du Cantal (désormais ADC), 3E187/ 15 prix-fait pour Antoine Leconnet ou Leconet.

²⁶ Voir sur ce thème l'article de J-L BERSAGOL, *Pleaux et son territoire d'influence au XVIII^e siècle*, éd. Pulin, 2014

²⁷ On pourrait par exemple essayer de dater le clocher fortifié en se référant à ses vestiges de mâchicoulis, éléments militaires typiques des fortifications du Moyen Âge. Notons, toutefois, qu'en Haute-Auvergne on construit encore des mâchicoulis au XVII^{ème} siècle. La fourchette chronologique est donc très ouverte, d'où une prudence pour dater uniquement à partir de ce qui se voit. Sur ce sujet voir la *Revue de la Haute-Auvergne*, tome 72, 2010, p. 207 à 212.

²⁸ ADC, 3 E 187/15, afin de rendre la lecture, de ce long prix-fait, plus facile, seuls les passages essentiels sont retranscrits et ponctués.

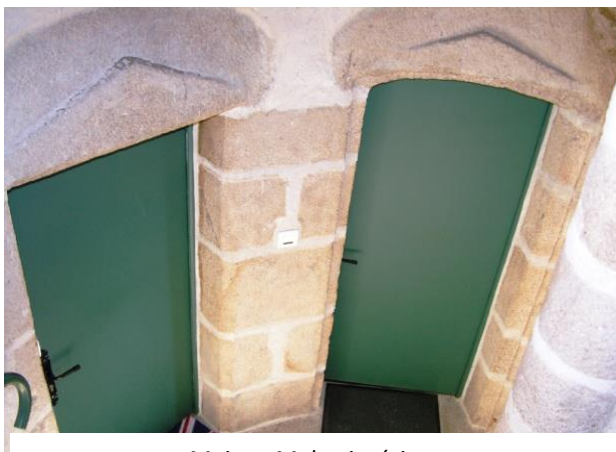
" Au lieu de Laval lez la ville de Pleaux et maison de sire Anthoine Leconnet et Catherine Laval, mariés, le vingt cinquiesme jour du mois de janvier, après midy, l'an mil six cens cinquante six, ont esté personnellement establis ledit Leconnet(...) et Jean et Géraud Manhac, père et fils, maitres massons du lieu de saint Cirgue en Limousin(...) Lesquelles parties ont faict le contract de prix faict , pacte et conventions que s'ensuivent. Scavoir que lesdits Manhac ont promis (..) de bastir une maison d'hault en bas, composée de trois estages à l'ayral desdits Leconnet et Laval, mariés; scis sur la place publique de ladite ville de Pleaux appellé de Touchin, de la haulteur des maisons y contigues suivant les fondements qui sont audit ayral, lesquels, lesdits Manhac doibvent chercher et bastir sur ceux qui seront suffisants et reffaire ceux qui ne le seront pas. A laquelle maison lesdits Manhac feront ung tour de vis pour servir lesdits trois estages, avec les marches et fenestres qui y seront nécessaires et les portes pour entrer audits estages, le tout de pierre de tailhe. Et au dernier dudit tour de vis, ung canal dans la murailhe prenant depuis ledit fondement jusqu'au bout dudit tour de vis pour servir de privé et la porte d'icelluy; trois portes de boutique, scavoir deux sur ladite place et une regardant la maison de Jean Arraud marchand. Devant ledit tour de vis, sur le dernière, une autre porte de boutique et deux portes communes; à l'entrée dudit tour de vis sera mise une cuve avec son armoire ou ledit armoire en cas ou la cuve ne pourroit s'y mettre. Et audits boutiques autres deux armoires ou elles seront les plus comodes. S'il a faicte une murailhe qui divisera ladite maison en deux, commençant du pignon des maisons y aboutissant, de la haulteur de ladite maison suffisante a apporté les cheminées qu'il sera advisé d'y appuyer (...) A la seconde estage, seront faictes deux chambres qui seront divisées par ladite murailhe, avec trois fenestres à chacune, de la grandeur et ez endroit qui seront plus commodes, de peirre de tailhe. Et à la chambre de derrière la porte du bout du degré(...) sera achevé si elle est trouvée nécessaire. A chascune desdites chambres, une petite esguière où elle se trouvera le plus comode, qui se dechargeront par ung canal qui se fera dans la murailhe que sera prinse au fondement pour la chambre de devant; quand audit canal pour celle de derrière se déchargera sur la rue. A chacune desdites chambres sera faicte une cheminée, à celle de devant en claveaux²⁹ et l'autre en voulte, avec une armoire à chacune desdites chambres. A la troisieme estage mesmes fenestres qu'a la seconde et deux cheminées au lieu qui sera advisé pour en sorte que des quatre cheminées fermeront par deux conduits ou canaux montant jusqu'au sommet de ladite maison, le dehors garni de pierre de tailhe. Laquelle maison sera faicte pour le toit en pavillon et le tour de vis conduit aultant qu'il sera besoin pour luy donner l'eau au dessus le toit de ladite maison. Et tout ce dessus lesdits Manhac fairont en bonne maistrise(...) et commenceront après les festes de Pasques prochaines, continueront au temps plus comode, finiront dans deux ans et le tout s'il a faict aux frais et despances desdits Manhac, pour et moyennant le prix de cinq cens livres tournois, la quantité de six vingtz cartes bled seigle, mesure de la présente ville et deux cartes de poids à ladite mesure. Le tout payable, scavoir au commencement de l'oeuvre cinquante livres tournois et, présentement ledit

²⁹ Dans le texte original le mot est abrégé, le linteau de cette cheminée est donc constitué de claveaux formant une plate-bande.

Leconnet leur a bailhé par advance la somme de vingt livres (...) que le restant sera payé à mesure qu'on travaillera. Et de plus, ledit Leconnet a promis de faire faire le mortier pendant l'oeuvre sans estre tenu a faire aucune autre manoeuvre, que d'en fournir une pour servir de la troisieme estage en haut seulement et de fournir le lict et le potage en ladite maison de Laval pendant ladite oeuvre (...).Pacte convenu que ou ledit Leconnet ne voudrait monter ladite maison qu'à deux estages, en ce cas, il ne sera tenu payer auxdits Manhac que la somme de deux cens cinquante livres, la quantité de quatre vingtz cartes de seigle et lesdits poids(...). Et ledit Leconnet sera tenu de faire porter tous matériaux sur l'oeuvre. Car ainsin a esté convenu et promis (...). Présents a ce Mr Jean Pesteil crouzade³⁰ prêtre dudit Pleaux sousigné avec ledit Leconnet et Jean Chanet du lieu de Gouteles les ledit Pleaux qui a dict avec lesdits Manhac ne scavoir signer de ce requis".

Suivent les signatures du notaire Delalo, de Jean Leconnet et de Jean Pesteil.

La précision de ce prix-fait permet d'identifier cette maison dans le bourg actuel et de situer la "place publique" du XVII^e siècle. Ainsi, les maçons doivent " *bastir une maison...à l'ayral...scis sur la place publique de ladite ville de Pleaux, appelé de touchin³¹, de la haulteur des maisons y contigues, a laquelle maison lesdits Manhac fairont ung tour de vis pour servir lesdits trois estages...*"



Maison Maley intérieur

La nouvelle construction occupera donc un emplacement anciennement bâti, "l'ayral", en reposant sur d'anciennes fondations. Elle jouxtera d'autres maisons et, enfin, élément essentiel pour l'identifier, une tour dont l'escalier à vis desservira les trois étages. Tous ces éléments et l'année de construction permettent de reconnaître la maison située aujourd'hui sur la place G. Pompidou (Tour Maley) dont le linteau d'une fenêtre de la tour porte, gravée, l'année 1656³²La "place publique" à Pleaux

ne se situait donc pas, comme c'était généralement le cas ailleurs, devant la porte de l'église. Dans les années 1650, le "corps commun" représentant la communauté des habitants de la paroisse s'y réunit quelquefois pour ses assemblées mais il semble que la "*chappelle saint Jean Baptiste*" lui soit préférée³³. La halle³⁴, située certainement en bordure de cette place,

³⁰ Il s'agit d'un sobriquet porté par la famille Pesteilh dès 1592, par exemple "*Anthoine Pesteilh dict Crouzade habitant du village de la Crouzade*", terrier du Doignon

³¹ ou "tonchin", le sens de ce mot m'échappe, s'agit-il du nom d'un ancien propriétaire ?

³² Aujourd'hui, à chaque étage l'escalier dessert deux portes correspondant à l'entrée de chaque "chambre".

On note aussi dans le bas de la tour une pierre creuse avec un écoulement qui peut être la "cuve" citée dans le prix-fait.

³³ Seul un dépouillement de tous les "délibératoires" permettra de connaître la fréquence des réunions en divers endroits.

sert aussi de lieu de réunion du corps commun mais c'est alors pour mettre aux enchères l'affermage des droits de "*leyde et courretage appartenant audit corps commung*"³⁵ une seule fois par an semble-t-il.

Ce prix-fait permet aussi de connaître la structure et la fonction du bâtiment à construire. On trouve un rez-de-chaussée, nommé ici premier étage, destiné à une boutique avec trois portes dont deux ouvrant sur la "*place publique*"; deux étages avec chacun deux chambres³⁶. Dans chacune d'elles une cheminée, un placard maçonné, une "*aiguière*"³⁷ et les latrines³⁸, au dernier étage, traduisent la recherche de confort et d'hygiène. Deux fonctions apparaissent donc, l'une résidentielle et l'autre commerciale.

Incontestablement, pour le commanditaire la maison doit en imposer par son volume, par les matériaux de construction utilisés, ici, la pierre de taille pour les encadrements d'ouvertures et surtout par la tour. Celle-ci donne un caractère noble à la maison mais il lui manque les éléments architecturaux militaires pour l'affirmer. Ici, pas de mâchicoulis couronnant la tour, ni de meurtrières ou de bouche à feu. On pourrait, toutefois, douter de la nécessité de fortifier une maison au milieu du XVII^e siècle dans une région éloignée des frontières. Pourtant, en 1652, les consuls de Laroquebrou font restaurer les fortifications collectives de ce lieu "*pour y faire massicots [mâchicoulis] et meurtrières pour la défense (...) et trois portes de la hauteur requise pour empêcher qu'un homme ne puisse les escheller(...)*"³⁹. Quelques décennies auparavant, en 1614 à Saint-Constant (canton de Maurs) c'est "*à cause certains bruits qui courent et pour la conservation desdites personnes et biens de ses parrochiens[qu'il] est besoin faire réparation au fort et église...*"⁴⁰ Ces deux exemples mettent bien en évidence la fonction militaire des mâchicoulis et des meurtrières dans notre région durant la première moitié du XVII^e siècle. Il ne s'agit pas, ici, d'engager des dépenses de prestige pour les communautés d'habitants⁴¹. En revanche, si en 1627, "*noble Guion de Barriac escuier sieur dudit lieu*"⁴² et François de la Roque, seigneur de

³⁴ La halle est citée, par exemple en 1655, "*Dans la ville de Pleaux en assemblée générale du corps commung de ladite ville au son de la cloche en la manière accoustumée, au dessous la halle pour procéder au bail afferme des droits de leyde...*" ADC, 3 E 187/ 13.

³⁵ Droits perçus sur les marchandises apportées dans les marchés. Droits qui, à Pleaux, appartiennent aux habitants.

³⁶ "chambre" ce mot a aussi le sens de pièce, ici une salle commune avec cheminée, placard dans le mur "l'armoire" et évier.

³⁷ un évier

³⁸ nommées "*privé*" dans le texte

³⁹ Le prix-fait pour Laroquebrou a été transcrit et publié par Jean Vezole dans le *Bulletin Archéologique de la Région d'Aurillac* n°5, 1993.

⁴⁰ ADC, 3E 234, année 1614. A Saint-Constant, d'après le prix-fait, la muraille du fort, l'église et son clocher doivent être restaurés; un pont-levis, des portes sont à construire.

⁴¹ Pour Saint-Constant et Laroquebrou les habitants, représentés par leurs consuls, engagent des dépenses pour répondre à un souci de sécurité voir à ce sujet la *Revue de la Haute-Auvergne*, tome 72, 2010, p.

⁴² ADC, 102 F 23 : prix-fait du 1^{er} mars 1627, Guion de Barriac fait "*construire et bastir et remettre une partie de la maison et chasteau dudit Barriac estant tombé par terre(...) et y faire les machicols*". La maison forte du sieur de Barriac n'existe plus aujourd'hui, elle se situait dans la commune de Saint-Ilhde. Le maître maçon chargé des travaux était alors Jean Champeilh, du village de Champeilh paroisse de Saint-Cirgues en Limousin.

Sénezeergues,⁴³ en 1656, font bâtir ou restaurer les mâchicoulis de leurs maisons fortes c'est certainement pour en affirmer davantage le caractère noble et prestigieux que pour en renforcer la défense. Mais, Antoine Leconnet même s'il l'avait souhaité aurait-il pu "fortifier" sa maison pour lui donner un caractère noble? Rien n'est moins sûr. Les seigneurs, nobles, tiennent à distinguer leur rang social et contrôlent le droit de fortification dans leur seigneurie⁴⁴. Notre édifice est donc une belle maison de marchand aisé, "sire" Antoine Leconnet⁴⁵ et non un château noble. Le choix de l'emplacement ne tient pas au hasard. Les maisons voisines sont celles de marchands comme Pierre Arraud ou Guérin Puybasset⁴⁶ ou d'artisans tel Pierre Mollad, maître cordonnier, locataire "*d'une boutique sise sur la place publique dudit Pleaux*"⁴⁷. La fonction commerciale et artisanale de la place publique semble donc révélée par ces documents⁴⁸.

La construction d'un tel édifice ne pouvait être confiée qu'à des gens de métier: Jean et Géraud Manhac, père et fils, "maîtres massons" de Saint-Cirgues en Limousin⁴⁹. Les travaux doivent durer deux ans et nous ne savons si Jean et Géraud disposent d'ouvriers⁵⁰. L'extraction des pierres ne relève pas de leur travail. Deux Pleaudiens, Jacques Dapeyron et Julien Falguières s'engagent à "tirer la pierre du repastil appelé de la giraldie" pour une quantité de mille charrettes⁵¹. La fourniture du mortier est à la charge d'Antoine Leconnet. Les tuiles sont à extraire d'une carrière à Salvanhac⁵². Le coût du travail des deux maîtres maçons s'élève à 500 livres tournois et Antoine Leconnet fournit 120 cartes de seigle, 2 de pois ainsi que "lict et potage en ladite maison de Laval pendant ladite œuvre".

Ce prix-fait informe donc sur la construction et la structure d'une maison d'un marchand aisé de Pleaux au milieu du XVII^{ème} siècle. Il permet aussi d'approcher la connaissance d'une

⁴³ ADC, 3 E 268/621, f° 78 prix-fait du 10 septembre 1656 entre François de la Roque et Lionard Champeilh, maître maçon de Saint-Cirgues en Limousin. L'artisan s'engage à bâtir des "machicoles ainsin qu'ils ont devant fait à l'autre tour du degré dudit chasteau". Il s'agit du château de Sénezeergues (commune de sénezeergues, canton de Montsalvy).

⁴⁴ Le droit de fortifier un bâtiment appartient au suzerain local ou national (le roi). Nous avons quelques exemples pour notre région. Ainsi, en 1480, "*noble homme Guillaume de Montal*" faisant pour "*noble Amaury son fils seigneur de la baronnie de Laroquebrou*" met fin à un différend avec "*noble homme Amaury de Sermur écuyer*" et "*noble Guy de Sermur écuyer*", frères, portant sur l'édification de la maison de Messac, sise dans la baronnie de Laroquebrou. Guillaume de Montal autorise l'achèvement de la construction de la maison avec une tour mais "**sans signe de fortification**" (ADC 21 NUM 59). Le château de Messac ne porte en effet aucun élément d'architecture militaire.

En novembre 1586, Henri III, donne l'autorisation à Guy Sénezeergues, marchand de Calvinet de "**fortifier** et bastir sa maison de la Guillaumenque". Ici, c'est le roi qui contrôle le droit de fortification car il est seigneur du lieu. Le contexte des guerres de Religion a certainement contribué à accorder à un roturier catholique le droit d'édifier une maison forte afin de se protéger des "chevauchées" de protestants opérant à partir du château de Calvinet (étude en cours).

⁴⁵ La qualité de *sire* est attribuée généralement aux marchands.

⁴⁶ ADC, 3E 187/22, en 1659 "*sire Guérin Puybasset marchand*" fait construire sur cette même place une maison à trois étages avec une boutique à deux portes donnant, l'une sur la place et l'autre rue du Bournat.

⁴⁷ ADC, 3E 187/13

⁴⁸ Il est évident qu'une étude doit confirmer ou infirmer cette fonction spécifique de la place.

⁴⁹ Les maîtres maçons que j'ai "rencontrés" sont souvent de la région de Saint-Cirgues en Corrèze. Ainsi en 1619 à Saint-Simon près d'Aurillac, Antoine Manhac du village de Champeilh doit restaurer la tour de ce lieu; en 1627, Jean Champeilh de Champeilh travaille à la reconstruction du château de Guion de Barriac près de Saint-Ilhude; en 1656, on rencontre Lionard Champeilh de Saint-Cirgues travaillant au château de Sénezeergues (canton de Montsalvy).

⁵⁰ Dans les prix-faits, que je connais, les ouvriers ou manœuvres ne sont pas signalés mais aux détours de certains documents (informations judiciaires par exemple) ils peuvent apparaître.

⁵¹ ADC, 3 E 187/15

⁵² ADC, 3 E 187/ 17

possible répartition spatiale des activités des Pleaudiens à cette époque donc d'une structure urbaine organisée. Enfin, et c'est ce qui nous intéresse particulièrement, il dévoile une partie du paysage urbain encore mal connu malgré quelques éléments toujours visibles. Il reste donc à repérer, à décrire d'autres maisons de marchands, les "*ouvrirs*" des artisans, la halle, "*l'hospital ancien*"⁵³, les bâtiments du prieuré, les portes de la ville, les châteaux et le fort. Ce fort, remarqué avec l'église, lors des guerres de Religion⁵⁴, mentionné en 1592 dans le terrier du Doignon⁵⁵, toujours en place au ^{xvii}^e siècle⁵⁶ assura, à n'en pas douter, un rôle essentiel dans la défense de la communauté d'habitants. Celle-ci en fut l'auteur pour faire face à une vraisemblable défaillance des seigneurs dans leur rôle de protecteurs. Pourtant, il est aujourd'hui oublié, voire inconnu et invisible alors, qu'avec l'église au clocher fortifié, il en imposait dans le paysage. Aussi, son étude ne peut être négligée.

Des sources documentaires revisitées, certaines peu utilisées (pensons au terrier du Doignon, aux archives notariales) d'autres à découvrir dans les fonds privés, croisées avec des études sur le terrain permettront une approche renouvelée d'un paysage qui faisant de Pleaux, jadis, une véritable ville.

Hervé Ginalhac



⁵³ ADC, 3 E 187/ 21

⁵⁴ "...*les habitants ont fait un bon fort de l'église et autres maisons contigues...* Jehan de VERNYES, *Mémoires de Jean de Vernyes*(1589-1593), Clermont-Ferrand, 1838

⁵⁵ Archives privées, une copie microfilmée est disponible aux ADC.

⁵⁶ ADC, 3 E 187/ 3, en 1649, Gaspard Soustre, maître arquebusier de Pleaux fait couvrir sa maison "*sise au fort de la présente ville*"